

*L'ajournement*

Nouvelle-Écosse et ce devrait être inacceptable au Canada. Même la ministre devrait trouver cela inacceptable.

Une forte proportion des prestataires d'assurance-chômage ne travaillent que le nombre minimum de semaines ouvrant droit aux prestations. Avant les changements, ce nombre minimum était de 12 semaines, ce sera maintenant 18 semaines.

Si la ministre pense que le résultat de ces changements ne sera pas de désavantager triplement les membres des groupes minoritaires, elle devrait aller en visiter quelques-uns et demander à ceux qui seront touchés par ces changements. Grâce à ces changements, le gouvernement pourra économiser un peu d'argent.

• (1820)

Toutefois, pour les personnes qui les subissent, ces compressions budgétaires signifient des problèmes économiques plus graves et une plus grande dépendance par rapport à l'assistance sociale, dépendance qui s'accompagne d'une baisse de la confiance en soi et de la dignité qui est particulièrement courante au sein de nos collectivités minoritaires.

Les programmes d'emploi dont le ministre a parlé le 14 avril manifestent d'excellentes intentions. Toutefois, dans la région de Preston, ils sont maintes fois tombés à plat. Le Programme Développement des collectivités, par exemple, aide beaucoup les collectivités en difficulté à mettre au point un plan de développement économique apte à les faire sortir du cercle vicieux de l'assistance sociale, des bas revenus et de la piètre estime de soi. Toutefois, pour des raisons principalement bureaucratiques, la collectivité de Preston—North Preston—Cherrybrook n'est pas admissible au Programme Développement des collectivités, du moins pas pour le moment. J'ai dit que les raisons en sont principalement bureaucratiques. Cela dénote aussi, je crois, que le gouvernement ne tient pas vraiment à ce que les programmes déjà en vigueur s'adressent plus particulièrement aux personnes qui en ont le plus besoin. En fait, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne dispose même pas de statistiques récentes sur le taux de chômage au sein de la collectivité noire de la Nouvelle-Écosse, sans parler de la collectivité noire de ma propre circonscription.

J'ai vérifié les archives d'Emploi et Immigration Canada. Les statistiques les plus récentes à s'y trouver—et encore elles sont biaisées—datent de 1986. Pour l'amour du ciel, si le gouvernement n'arrive pas à obtenir des statistiques de son propre ministère pour la période allant de 1986 à 1989, c'est que quelqu'un quelque part ne fait pas son travail.

Les questions que j'ai soulevées renvoient à des problèmes concrets. Je ne cherchais pas à marquer des points en jouant sur des préjugés de parti. Je m'employais à bien représenter mes électeurs. Je voulais aussi représenter de nombreux groupes minoritaires qui se sentent de plus en plus délaissés par le système politique et le Parlement. Quand j'ai demandé à la ministre si elle reconnaissait que ces modifications toucheraient injustement les minorités du Canada, comme les autochtones et les Noirs, elle a répondu:

... depuis 1985 notre planification pour la formation a visé particulièrement les groupes doublement désavantagés, les minorités visibles, les handicapés et autres groupes qui ont des besoins spéciaux. Nous continuerons à le faire dans le cadre du nouveau programme.

Grâce aux renseignements que je lui ai donnés à la Chambre ce jour-là, la ministre aurait dû s'apercevoir qu'elle ne tentait pas d'améliorer la situation des groupes doublement désavantagés, mais qu'elle réussissait, avec les changements qu'elle apportait, à faire de ces groupes doublement désavantagés des groupes triplement désavantagés, particulièrement en ce qui concerne les Noirs de la Nouvelle-Écosse.

En réponse à ma deuxième question, par laquelle je voulais obtenir l'assurance que la dépense des fonds serait assortie de conditions d'action positive visant à offrir de la formation à ces groupes doublement désavantagés, la ministre a déclaré:

... la Planification de l'emploi prévoit exactement ce que demande le député.

Les réponses que m'a fournies la ministre dénotent l'insensibilité du gouvernement aux dures épreuves auxquelles sont soumis les travailleurs qui se voient dans l'obligation de réclamer des prestations d'assurance-chômage. Après m'avoir dit cela, elle a déclaré que le gouvernement envisageait aussi de conclure un accord avec les provinces de manière à injecter 200 millions de dollars dans de nouveaux programmes d'assistance sociale. C'est là que finiront ces personnes, à l'assistance sociale. C'est cela qui éreinte les localités minoritaires du pays. C'est inacceptable à une époque comme la nôtre. La ministre ne devrait pas le tolérer.

Comme la ministre n'est pas là, j'aimerais demander à son secrétaire parlementaire de répondre à ces inquié-